



Procès-Verbal du CA du C.C.A.S
Mardi 13 février 2024 à 18h30 en salle Brouès

PRÉSIDENT DE SÉANCE	Mohamed Boudjellaba, président du C.C.A.S
SECRÉTAIRE	Bérengère Monnet, directrice du C.C.A.S
DESTINATAIRE (S)	Membres du CA du C.C.A.S
PRESENTS :	Mohamed Boudjellaba, Françoise Batut, Jean-Yves Caballero, Pierrette Chevrot, Nabiha Laouadi, Florence Meridji, Delphine Paillot, Damien Pellat, Sabine Ruton, Michelle Serveton, Martine Sylvestre.
EXCUSES :	Dalila Allali, Françoise Monchanin, Eliane Renard.
ABSENTS	Farid Mahdadi, Tiphaine Masson, Camille May.
PROCURATIONS	Dalila Allali à Nabiha Laouadi, Eliane Renard à Michelle Serveton.
QUORUM	Quorum atteint avec 11 membres présents.

INTRODUCTION PAR LE PRÉSIDENT DE SÉANCE

Appréciation du Quorum

Présentation de l'ordre du jour de la séance

COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Adoption du compte-rendu du dernier Conseil d'Administration du 05 décembre 2023 à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix).



DELIBERATIONS SOUMISES AU VOTE :

1/ ELECTION DU (DE LA) VICE-PRESIDENT(E) DELEGUE(E) DU C.C.A.S

Monsieur le Président présente la délibération et le rôle du (de la) vice-président(e) déléguée. Il fait part de la candidature de Madame Meridji et invite les membres qui le souhaitent à se porter candidat.

Monsieur le président constate la seule candidature de Madame Meridji et propose un vote à main levée, ce qui est accepté par tous les membres présents.

Il est procédé au vote.

Les résultats du vote sont : 12 voix pour Mme Meridji et 1 personne ne prend pas part au vote.

Madame Meridji est élue Vice-présidente déléguée et félicitée par le Président et la Vice-présidente.

- ✓ *Les membres du Conseil d'administration ont élu Madame Meridji vice-présidente déléguée (12 voix).*

2/ DELEGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S A LA VICE-PRESIDENTE DELEGUEE

Monsieur le Président présente la délibération qui fait suite à l'élection afin que la vice-présidente déléguée ait les mêmes délégations de pouvoir que la vice-présidente.

- ✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix).*

3/ RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE CCAS 2024

Monsieur le Président présente le rapport d'orientation budgétaire 2024, et ses principales composantes, enclenchant ainsi un débat :

1/ Grandes orientations

Dépenses à caractère général :

- Un effort budgétaire de -5% a été demandé à tous les services. - Un développement des actions de prévention santé.

Dépenses de personnel : une hausse sensible expliquée par :

- Des créations de postes /transferts d'agents de la ville
- Une majoration de la rémunération du personnel
- Une amélioration des conditions de travail des agents

2/ Fonctionnement

Recettes

- Une recherche de financements a été enclenchée en 2023 et sera poursuivie en 2024 :
 - 74 000€ en 2022
 - 180 000€ en 2023 (+143%)
 - 255 112 € en 2024 (+42%)
- Un maintien des tarifs pour les usagers du portage et du restaurant sénior, est proposé pour que ces services restent accessibles à tous selon les ressources. Les produits des services augmentent peu en 2024, basés sur une fréquentation de + 5%.
- Il est instauré la fin du versement au C.C.A.S de 1/6 des recettes de la régie cimetière à partir de 2024, suite à une réorganisation des services et le transfert à la ville de la gestion des personnes indigentes.
- La création d'un poste d'intervenant social au commissariat entièrement cofinancé par l'Etat et les villes de Givors et Grigny, amène des recettes au C.C.A.S qui reprend le poste en charge financièrement.
- La subvention de la ville est en augmentation et estimée à 1M€ (+15,9%).
- *Dépenses*
- Il est souhaité un développement des actions en lien avec la santé, avec des dépenses supplémentaires (près de 100 000€), associées à de nouvelles recettes.
- Une incertitude subsiste sur le coût de la prestation de fourniture de repas avec la fin du marché actuel à mi- année.
- Il est constaté une hausse des cotisations d'assurance.
- Le soutien aux plus fragiles est renforcé avec une augmentation du montant des aides alimentaires et la création de secours remboursables.
- Il est voulu une hausse du niveau de subvention aux associations (+70%), non seulement dans la continuité du soutien aux associations solidaires locales, mais aussi par de nouveaux soutiens pour le Pôle Santé : associations Danaecare et Asalée.
- Il est rappelé une poursuite de recherche d'économies de gestion.

Il est attendu une hausse de 22,19% (157 050€) principalement due à : ○

Des créations de postes /transfert agents ville.

- 3 transferts de poste sur 2023 et 2024 d'agents de la ville (agent d'accueil service sénior, coordination PRE, agent portage repas) et prise en charge par le C.C.A.S du poste d'intervenant social en commissariat.
- Une majoration de la rémunération du personnel et une prise en compte de l'effet GVT, selon les évolutions réglementaires (évolution du point d'indice, etc).
 - Une amélioration des conditions de travail des agents avec la mise en place des tickets restaurant et le recours à un prestataire extérieur pour l'action sociale.
- L'accueil de stagiaires.
- Une poursuite des actions pluriannuelles en matière RH : prévention de l'absentéisme, égalité femmes-hommes etc...



3/ Investissement Recettes

- Le FCTVA est nul en 2023 et 2024 ;
- Une partie de la subvention de 80 000€ perçue en 2023 pour le Tiers-Lieu Santé, sera engagée en 2024 ;
- Il n'y a pas de subvention d'investissement prévue en 2024 ;
- Le Budget Prévisionnel d'investissement 2024 sera constitué par le solde 2023.

Dépenses

Il est envisagé les dépenses d'investissement suivantes :

- Matériel : informatique, mobilier... pour le Tiers Lieu Santé et le C.C.A.S.
- Enveloppe si du matériel devient défectueux : lave-vaisselle, réfrigérateur...
- Enveloppe si un véhicule est à remplacer.
- Portage de repas : application loi EGALIM (contenants durables).
- Pas de perspective d'endettement.

Concernant les locaux, mis à disposition par la ville :

- Travaux aménagements salle activité sénior à la MDFR.
er
- Changements volets 1 étage des locaux du C.C.A.S.

- ✓ *Les membres du Conseil d'administration ont pris acte du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2024 et de la tenue du débat à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix).*

4/ ACTIVITES SENIOR DU DEUXIEME TRIMESTRE 2024

Madame Batut présente la délibération et rappelle que depuis 2024, les programmations se font au trimestre et non plus au semestre.

- ✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix).*

5/ SEJOUR SENIOR 2024 : PARTENARIATS AVEC L'ANCV ET VVF ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Madame Batut présente la délibération et souligne que les critères pour participer au voyage ont été revus afin de favoriser ceux qui ne sont jamais partis et les séniors avec les plus faibles ressources.

Monsieur le Président ajoute que cette année, l'accompagnatrice de ce voyage sera Madame Batut, en sa qualité de vice-présidente du Conseil d'Administration. Ce choix permettra de réaliser une économie pour le CCAS : auparavant un agent exerçait cette mission alors que Madame Batut sera bénévole.



Il est demandé si ce type d'aide existe pour les familles. Le C.C.A.S n'intervient pas pour ce public, mais le service enfance/famille de la ville porte des dispositifs pour des départs à la montagne en été et en hiver en complémentarité avec d'autres aides (Caf...)

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix).*

6/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC « ALERTE »

Madame Batut présente la délibération, qui concerne le service de téléassistance mais aussi la possibilité de co-organiser des ateliers de prévention avec l'association Alerte (eux-mêmes financés par la Conférence des financeurs).

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix).*

7/ GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE GIVORS POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DE L'ACCORD CADRE DE RESTAURATION COLLECTIVE

Madame Batut présente la délibération.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix).*

8/ CONVENTION DE PRESTATION D'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR L'AGENT D'ACCUEIL ET LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DE C.C.A.S DE GIVORS

Madame Batut présente la délibération et souligne l'intérêt de ces analyses de la pratique pour l'équipe sociale du C.C.A.S.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix).*

9/ CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN INTERVENANT SOCIAL AU COMMISSARIAT DE POLICE NATIONALE DE GIVORS/GRIGNY POUR L'ANNEE 2024

Madame Batut présente la délibération. Il sera sollicité une participation de la Métropole à partir de 2025.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix).*

10/ RENOUELEMENT DU DISPOSITIF PRE POUR 2024

Monsieur le Président présente la délibération et rappelle que le PRE est un dispositif qui doit s'appuyer sur une structure juridique définie par la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale. A Givors, le CCAS a été retenu, pour répondre à la loi, tout en conservant une gestion politique et opérationnelle par la ville.

Il est demandé des explications sur la mobilisation de nouveaux partenaires. Le dispositif PRE tant dans l'orientation des enfants dans le diagnostic, que dans la sortie du dispositif s'appuie sur des partenaires, dans l'objectif d'offrir la réponse la plus adaptée aux besoins des enfants et de leurs familles.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix).*

11/ RENOUELEMENT DU POSTE DE REFERENT DE PARCOURS PRE

Monsieur le Président présente la délibération.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix).*

12/ MODALITE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SOCIALE AU CCAS- ADHESION AU CNAS

Monsieur le président présente la délibération et dresse un historique sur le CASC, auparavant en charge de l'action sociale pour les agents. En novembre 2023, le CASC a écrit au Maire pour signifier son arrêt de fonctionnement au 31/12/2023. C'est pourquoi, il a été recherché un prestataire externe pour 2024. Les retraités pourront adhérer au CNAS, en s'acquittant d'une cotisation annuelle. Les agents seront sollicités en fin d'année pour avis sur ce prestataire.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix).*

13/ PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES MODALITES DU DROIT DE GREVE VILLE ET C.C.A.S DE GIVORS

Monsieur le président présente la délibération et indique que seuls les agents de restauration et du portage de repas du service sénior sont concernés par ce protocole.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix).*

14/ MISE EN PLACE DU FORFAIT MOBILITE DURABLE

Monsieur le président présente la délibération et précise que sa mise en place en 2024 impliquera un versement du forfait début 2025. Les crédits seront donc prévus sur le budget de l'année prochaine.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix).*

Monsieur le Président et Madame Batut présentent les décisions prises par le Président en vertu des délégations données par le Conseil d'Administration.

Madame Batut rappelle que suite à l'adoption du règlement intérieur des aides facultatives en décembre 2023, ce dernier est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2024.

POINTS DIVERS :

Les prochaines dates des Conseils d'Administration du C.C.A.S sont le 02 avril et le 25 juin 2024.

Monsieur le Président lève la séance à 19h50.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA



La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

